

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 63 (1954)
Heft: 8

Rubrik: Votre Croix-Rouge

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VOTRE CROIX-ROUGE

L'assemblée des présidents

Les présidents et délégués d'un grand nombre de sections de la Croix-Rouge suisse se sont réunis les 23 et 24 octobre à Berne, en compagnie de membres du Comité central et de la Direction, pour examiner les problèmes intéressant l'activité de notre Croix-Rouge nationale.

L'assemblée a pris connaissance avec plaisir des résultats de la collecte annuelle de mai 1954, qui a rapporté, tous frais déduits, la belle somme de 943 210 francs, en augmentation notable sur les résultats des années précédentes. En 1955, la collecte de mai sera organisée en commun par la Croix-Rouge suisse et l'Alliance suisse des Samaritains, au profit de nos deux organisations de secours qui, jusqu'à présent, faisaient appel séparément à la population de notre pays pour soutenir leur œuvre.

Au cours des mois écoulés, la Croix-Rouge suisse a été appelée à intervenir à maintes reprises dans des cas de catastrophes en Suisse et à l'étranger. Grâce à la compréhension et à l'appui généreux du peuple suisse et de ses autorités, notre société nationale a pu contribuer activement à l'envoi et à la distribution de nombreux secours aux sinistrés.

Le développement du service de transfusion, s'il est réjouissant et témoigne de la faveur qu'il rencontre dans toute notre population exige néanmoins des donneurs en plus grand nombre pour répondre aux besoins croissants.

La Croix-Rouge de la Jeunesse, qui a déjà fourni de nombreuses preuves de son importance dans l'éducation scolaire, est destinée à faire mieux connaître aux jeunes des écoles l'idéal de la Croix-Rouge, idéal d'entraide et de paix.

Les présidents et délégués des sections ont étudié entre autres les problèmes posés par ces activités de la Croix-Rouge suisse les 23 et 24 octobre.

DANS NOS SECTION

La Croix-Rouge au Comptoir suisse de 1954

La collecte organisée par les soins de la section lausannoise au Comptoir suisse cet automne a permis de recueillir la belle somme de fr. 13 986.80. Fr. 3866.60 ont été remis au Centre anticancéreux romand et fr. 1200.— versés en faveur des sinistrés d'Orléansville. La section lausannoise remercie vivement le Comptoir suisse et ses nombreux visiteurs ainsi que les Samaritaines lausannoises pour leur collaboration dévouée.

COLONNES ET DETACHEMENTS CROIX-ROUGES

Un cours pour intendantes et chefs de groupe

Un cours pour intendantes et chefs de groupe rassemblant 28 samaritaines et 14 éclaireuses a eu lieu au Chanet du 6 au 18 septembre. Quatre chefs de détachement et deux infirmières chefs ainsi qu'une intendante-éclaireuse fonctionnant comme commandant de compagnie formaient les cadres du cours.

INFIRMIERES

Mme le Dr H. Hopf-Lüscher, de Thoune, a été nommée par le Comité central membre de la Commission du personnel infirmier.

Ecole valaisanne d'infirmières

Les élèves suivantes ont subi avec succès les examens finaux de l'Ecole valaisanne d'infirmières à Sion et reçu leur diplôme: M'les Marie Chardonnens, Lucie Delèze, Micheline Detroz, Renée Gaudard, Françoise Kamerzing, Edith Lattion, Lucienne Peutet, Lucette Perruchoud et Révérendes Sœurs Odile et Agnès. Le Dr H. Perret, de Lausanne, avait été désigné comme expert par la Croix-Rouge suisse. C'est la dernière promotion d'infirmières qui aura fait ses études à la vieille maison de la Majorie, l'Ecole valaisanne que dirige Sœur Marie-Zénon allant bientôt occuper ses nouveaux bâtiments situés près de l'Hôpital de Sion et dont l'aménagement s'achève ces semaines.

SECOURS AUX ENFANTS

De nouveaux convois d'enfants réfugiés auront lieu

Etant donné la constance de l'afflux de nouveaux réfugiés de zone orientale en Allemagne occidentale, le secours aux enfants de la Croix-Rouge suisse a décidé d'organiser à nouveau des convois d'enfants réfugiés invités à faire un séjour de trois mois dans des familles suisses. Le premier de ces convois, de 500 petits réfugiés de 7 à 12 ans, sera recruté en Basse-Saxe et en Wurtemberg-Bade parmi les cas les plus affligeants, il arrivera en Suisse au début de décembre. Un second convoi suivra sans doute en janvier.

La Croix-Rouge suisse sera particulièrement reconnaissante à tous ceux qui s'offriront pour accueillir l'un de ces enfants, les offres peuvent être adressées soit aux sections locales ou cantonales de la Croix-Rouge suisse soit au secrétariat central à Berne.

Les parrainages d'enfants réfugiés

Le plan de campagne du Secours aux enfants en faveur des petits réfugiés prévoit d'octobre à mars prochain la distribution des secours suivants par nos parrainages:

En Allemagne: distribution de 1650 colis de textiles d'une valeur de fr. 60.— et de 675 colis de literie de fr. 60.— ou 120.— au titre de parrainages individuels;

distribution de 400 lits complets au titre de parrainages symboliques;

envoi de colis complémentaires de vêtements, souliers, literie, etc. d'une valeur de fr. 50.— à 120.— pour un montant global de fr. 60 000.—;

installation d'une garderie d'enfants au préventorium maternel de Plön (fr. 3000.—) et du chauffage à l'école de petits réfugiés hongrois de Bauschlot (fr. 5000.—);

remise de lits et de machines à coudre à des familles ou des camps.

En Autriche: distribution de 500 colis de textile et de 50 lits complets (parrainages individuel et symboliques);

distribution de 543 colis de literie, souliers, etc. à des familles et selon les besoins individuels d'une valeur de fr. 50.— à 120.— et pour un total de fr. 60 000.—;

distribution de 2140 draps à des familles de réfugiés (valeur de fr. 20 000.—).

PHILATELIE CROIX-ROUGE

Les P. T. T., la Suisse et Henry Dunant

On peut lire dans *Les Annales*, (Paris, novembre 1954), sous la signature de M. Georges Léon:

«Parmi les collections spécialisées, celle qui réunit les timbres-poste émis dans le but de venir en aide aux différentes Croix-Rouges nationales, est la plus importante quant au nombre des vignettes.

«...S'il est intéressant à noter que le siège de la Croix-Rouge belge, à Bruxelles, a été bâti grâce au produit de la vente des timbres croix-rouges de 1939, par contre, on peut s'étonner qu'en Suisse, patrie du fondateur de cette merveilleuse œuvre charitable, H. Dunant, il n'y ait pas eu depuis vingt-cinq ans d'émission de timbres de Croix-Rouge.

«Pourtant, la Confédération helvétique émet chaque année plusieurs séries de timbres de bienfaisance.

«On nous a assuré que cet oubli sera réparé l'an prochain...»

*

Nouvelles émissions croix-rouges

L'Algérie a émis le 30 octobre deux timbres dont la surtaxe est destinée à la Croix-Rouge algérienne:

- 12 fr. + 3 fr., Infirmières musulmane et française devant l'hôpital Verdun d'Alger, dess. Spitz, grav. Piel.
- 15 fr. + 5 fr., H. Dunant et les ruines du temple de Vénus Genitrix à Djemila, dess. et grav. Piel.

*

La Finlande a émis sa 24^e série de timbres croix-rouges:

- 10 + 2 (Mk.), Infirmière remettant un paquet à deux enfants, vert/rouge.
- 15 + 3 (Mk.), Vieille femme tricotant, bleu/rouge.
- 25 + 5 (Mk.) Aveugle travaillant l'osier et son chien, brun foncé/rouge.

La vente de ces émissions laisse à la Croix-Rouge finlandaise annuellement un bénéfice de plus de 4 millions de marks finlandais.

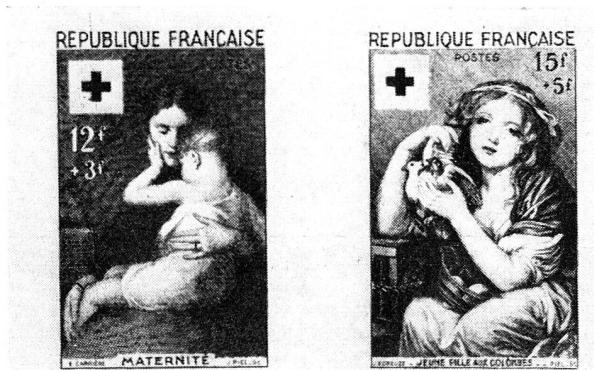
*

Deux pays unis par une croix

Rappelons que la mise en vente des prochains timbres croix-rouges en France sera l'occasion d'une manifestation d'amitié franco-suisse à Mulhouse le 18 décembre.

*

Une exposition philatélique et historique commémorant le 90^e anniversaire de la Croix-Rouge aura lieu à Mulhouse à cette occasion les 18 et 19 décembre dans



le hall de la Société générale alsacienne de Banque. Cette exposition rappelle également l'accueil reçu en Suisse en décembre 1944, voilà dix ans, par dix mille enfants de Mulhouse et de Thann.

Les deux nouveaux timbres croix-rouges français — *L'enfant malade*, de Carrière, et *Jeune fille aux colombes*, de Greuze, gravés par Piel — qui ne seront vendus en France que dès le 20 décembre seront mis en vente anticipée à cette exposition ainsi qu'un carnet contenant deux blocs de quatre de chacune des valeurs, et des cartes postales représentant les deux sujets. Un bureau de poste permettra d'affranchir de l'oblitération spéciale illustrée cartes et enveloppes émises à cette occasion.

Une brochure de 64 pages contenant la liste complète des timbres croix-rouges émis à ce jour dans le monde et diverses études philatéliques et croix-rouges est également éditée à cette occasion, elle est préfacée par le Dr Schweitzer et mise en vente au prix de fr. fr. 200.—

Voici la liste complète des cartes que l'on peut obtenir en s'adressant au Conseil départemental de la Croix-Rouge française, Cité administrative Cœhorn, faubourg de Colmar, à Mulhouse (Haut-Rhin) en ajoutant au montant de la commande fr. 20.— pour expédition sous pli fermé et fr. 60.— pour envoi recommandé (Compte de chèque postal Conseil départemental Croix-Rouge française, Strasbourg 409-60):

| | |
|--|---------------|
| Carte quadrichromie cuivre, impression simili, format 9 x 14 cm, <i>L'Enfant Malade</i> | fr. fr. 50.— |
| do., affranchie du timbre 12+3 et oblitérée Premier jour | fr. fr. 70.— |
| Carte photo véritable, mat sépia, format 9+14 cm, <i>Jeune Fille aux Colombes</i> | fr. fr. 50.— |
| do., affranchie du timbre 15+5 et oblitérée Premier jour | fr. fr. 70.— |
| Enveloppe Premier Jour (18 décembre 1954), illustration armes de Mulhouse, affranchie des deux timbres Croix-Rouge oblitérés Premier Jour . . | fr. fr. 100.— |
| Gravure originale au burin de Charles Mazelin, numérotée, tirage 1000 exemplaires d'après le tableau d'Eugène Carrière, <i>L'Enfant Malade</i> , affranchie du timbre 12+3 et oblitérée Premier jour | fr. fr. 200.— |

*

Une exposition à Vevey

Le club philatélique de Vevey et environs a organisé en octobre une exposition où figurait une forte belle collection de timbres croix-rouges, présentée par le Dr Jaton.

*

Délégué de la Ligue au Viet-Nam

LE DR THURLER, PRESIDENT DE LA SECTION FRIBOURGEOISE, ECRIT

Le Dr Jean Thurler, délégué, comme le savent nos lecteurs, de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge à Saïgon, a envoyé à fin octobre les premières nouvelles de sa mission. Fort bien accueilli par la jeune mais dynamique Croix-Rouge vietnamienne, le Dr Thurler a pris contact dès son arrivée avec les dirigeants de la Croix-Rouge vietnamienne, les Drs Van Kieu et Van Nhut, et avec le Commissaire général aux réfugiés M. Doi. Il travaille depuis lors en contact quotidien et parfait avec la Croix-Rouge vietnamienne qui a mis à sa disposition bureau, voiture et aides nécessaires.

Réception des dons destinés aux réfugiés et aux sinistrés, visites de camps, de dispensaires (il y en a trois pour Saïgon et Cholon), distributions aux hôpitaux et maternités qui regorgent de réfugiés, avec les dames et les jeunesse de la Croix-Rouge vietnamienne, la tâche est grande. Les réfugiés continuent à affluer du Nord, certains camps en comptent jusqu'à plus de 20 000. Les Etats-Unis ont fait don de sachets de toilette à leur intention et l'Australie de boîtes de conserves et de lait condensé. La province de Bien-Hoa, au nord-est de Saïgon, qui a déjà accueilli 50 000 réfugiés, pourra en réinstaller sous peu à nouveau 50 000 bien qu'elle ne compte que 200 000 habitants: c'est dire le nombre de villages à créer, de terrains à défricher, d'efforts et de secours demandés à chacun.

*

PROTECTION CIVILE EN CAS DE GUERRE

Création d'une Ligue suisse

Le 21 novembre a eu lieu dans la grande salle de l'Hôtel de Ville de Berne l'assemblée constitutive de la «Ligue suisse pour la protection des civils». Un exposé de M. Hans Haug, secrétaire général de la Croix-Rouge suisse, et une allocution de M. Philippe Etter, conseiller fédéral, ont marqué la séance du matin, au cours de laquelle M. Ed. de Steiger, ancien conseiller fédéral, a été nommé président de la nouvelle Ligue. Dans sa séance de l'après-midi, le colonel commandant-de-corps L. de Montmollin, chef de l'état-major de l'armée, et le Dr P. Vollenweider, directeur du Service d'hygiène fédéral, ont exposé les buts et les possibilités de la protection civile. La Croix-Rouge suisse est membre de ce nouvel organisme au comité duquel elle est représentée.

*

ASSOCIATION SUISSE DES SAMARITAINS

La journée cantonale valaisanne

L'Association cantonale valaisanne des samaritains s'est réunie à Saint-Maurice le 17 octobre sous la présidence de M. Gross, président cantonal. Un intéressant exercice a eu lieu sous la direction du Dr Imesch.

*

DISTINCTION

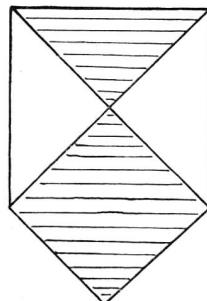
Le Dr Jean Fabre, chef de clinique à l'Hôpital cantonal de Genève, a reçu le «Prix d'Evian» décerné par la Société de pathologie rénale, qui groupe les spécialistes de France, de Belgique et de Suisse, lors de sa réunion en octobre à la Faculté de médecine de Paris sous la présidence du professeur Pasteur-Vallery-Radot. Nous sommes heureux de féliciter notre collaborateur «Paracelse» pour cette distinction. Le «prix d'Evian» est attribué au médecin qui a fait au cours des dernières années les meilleurs travaux dans le domaine de la pathologie rénale.

*

FRIBOURG

POSSEDE UN CAMION RADIOPHOTOGRAPHIQUE

La Ligue fribourgeoise contre la tuberculose vient de faire l'acquisition d'un camion spécialement équipé pour l'examen radiophotographique et qui rendra de précieux services. Une loi cantonale rend obligatoire le dépistage de la tuberculose à l'âge scolaire. Fribourg, où la tuberculose apparaît en nette régression, possède un sanatorium de plaine à Humilimont en Gruyère et un sanatorium de montagne à Leysin.



Qu'est-ce que la «Croix-Rouge des monuments»?

Le signe distinctif destiné à signaler les monuments protégés par la Convention de La Haye du 14 mai 1954. Le même signe répété trois fois (2 et 1) signale les monuments qui sont l'objet d'une protection spéciale.

Nous avions annoncé en son temps (15 avril 1954) la conférence qui devait se tenir à La Haye en avril-mai pour prendre des mesures visant à la protection des biens, publics ou privés, d'un valeur évidente pour le patrimoine des peuples. Le 14 mai, les représentants des 37 puissances représentées à la conférence ont signé une «Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé» dont on peut dire qu'elle mérite de prendre place à la suite des «Conventions de Genève» de la Croix-Rouge destinées à limiter dans la mesure du possible les tristes effets des guerres. La «Croix-Rouge des monuments» telle qu'elle est définie à l'article premier de la nouvelle convention considère comme biens culturels les monuments d'architecture, d'art ou d'histoire, religieux ou laïques, les sites archéologiques, les ensembles de constructions présentant un intérêt historique ou artistique, les œuvres d'art, les manuscrits, livres, etc., ainsi que leurs collections et les immeubles destinés à les conserver tels que musées, grandes bibliothèques, dépôts d'archives et refuges destinés à les abriter en cas de conflit armé. Un règlement d'exécution est adjoint à la convention. Le personnel affecté à la protection des biens culturels portera une carte d'identité spéciale munie du signe distinctif de protection: un écusson écartelé en sautoir de bleu-roi et de blanc. Le même signe distinctif sera apposé sur les biens culturels et, répété trois fois, sur ceux bénéficiant d'une protection spéciale (refuges, centres monumetaux ou biens culturels de très haute importance).

*

LA POLLUTION DES EAUX DE NOS LACS

Au cours d'une intéressante conférence donnée à Genève, le Dr R. Audéoud, président de l'Association des médecins genevois, a donné des détails graves sur l'état actuel de pollution de nos eaux. L'eau du lac Léman, qu'il a prise comme exemple, et qui au début du siècle encore était considérée comme l'une des eaux potables les plus pures, se pollue chaque an davantage. Une eau pure dite potable contient normalement une quarantaine de bactéries, indifférentes, utiles ou nuisibles, au centimètre cube, l'eau du lac prélevée aux plages considérées comme les plus propres en contient déjà plus d'une centaine et jusqu'à 800 pour d'autres. La quantité de colibacilles — rapidement éliminés dans une eau normalement oxygénée — est elle aussi révélatrice de l'état de pollution avancée de nos eaux. Alors que l'on tolère dans l'eau potable une dizaine de germes de colibacilles par litre, l'on a pu constater à la Pointe à la Bise par exemple que l'eau contenait jusqu'à 1 million de colibacilles par litre d'eau! Dans l'endroit où le prélèvement a été le plus favorable, aux Rives d'or, l'on constatait déjà la présence d'une centaine de germes par litre. C'est dire la gravité du problème qui se pose et l'urgence de voir adopter des mesures prophylactiques telles que la construction d'égoûts suf-

fisants et l'établissement d'usines d'épuration. Car c'est l'hygiène publique qui est aujourd'hui gravement menacée et cela non seulement à Genève mais pour les riverains de quasi tous nos lacs et de bon nombre de nos cours d'eau.

*

A Paris, la Croix-Rouge française inaugure

L'HOPITAL-ECOLE HENRY-DUNANT

L'ancien «Hôpital des Dames Françaises», à Paris, tout proche de la porte Chaillot, dans le 16^e arrondissement, vient d'être complètement rénové et a été inauguré récemment. Il porte désormais le nom d'Henry Dunant. Achevé en 1881, l'hôpital-école de l'Association des dames françaises était devenu celui de la Croix-Rouge française lors de la fusion sous ce nom, en 1940, de l'Association des dames françaises avec la Société de secours aux blessés militaires et l'Union des femmes de France. L'Hôpital Henry-Dunant, premier hôpital à porter ce nom, est réservé aux blessés et aux malades dont l'état nécessite une intervention chirurgicale. Il est placé sous la direction du professeur Léger assisté de huit chirurgiens, de deux internes et de vingt infirmières. Il pourra bientôt accueillir 70 patients et est muni des plus récents perfectionnements chirurgicaux. Une demande a été faite au Conseil municipal de Paris pour que la rue Michel-Ange où il se trouve porte à l'avenir le nom d'Henry-Dunant.

*

CROIX-ROUGE INTERNATIONALE

Reconnaissance du Croissant-Rouge afghan

La Société du Croissant-Rouge afghan (Association afghane Srah Miashte), créée en 1923 et qui étendit progressivement son activité dès 1934 à l'ensemble des tâches prévues par la Convention de Genève, a été reconnue officiellement par le C. I. C. R. et accréditée le 2 septembre auprès des autres sociétés nationales. Le Croissant-Rouge afghan est sous le patronage de S. M. le Roi, son siège est à Kaboul. C'est la 72^e société nationale de Croix- et Croissant-Rouges officiellement reconnue sur le terrain international.

*

Et de la Croix-Rouge d'Allemagne orientale

La Société nationale de la Croix-Rouge de la République démocratique allemande a été reçue membre de la Ligue en même temps que celle du Croissant-Rouge afghan lors de la session du Comité exécutif de la Ligue à Genève le 11 novembre.

*

Protection contre les dangers atomique, chimique et bactériologique

Le Comité international a réuni à Genève le printemps dernier une quinzaine d'experts pour examiner la possibilité de renforcer la protection de la population civile contre les dangers de la guerre aérienne et de l'emploi d'armes aveugles. Il est apparu nécessaire, conformément à un vœu de la Croix-Rouge brésilienne, d'étudier les adjonctions à apporter dans ce sens aux Conventions de Genève, et de ne pas limiter ces adjonctions aux seules armes atomiques, chimiques ou bactériologiques, mais de l'étendre à la généralité de la guerre aérienne et de l'emploi d'armes «aveugles».

Rapatriement d'enfants

Le 15^e convoi d'enfants pouvant rejoindre leurs parents réfugiés en zone occidentale est parti le 26 octobre de Yougoslavie. Deux mille enfants ont pu ainsi, grâce aux démarches du C. I. C. R. et aux facilités accordées par le Gouvernement et la Croix-Rouge yougoslave, retrouver leurs familles dispersées en Allemagne et en Autriche ou émigrées dans d'autres pays d'Europe ou d'outre-mer.

*

Paralysie infantile en Afghanistan

La Croix-Rouge suédoise a fait expédier d'urgence à Kaboul par avion des poumons d'acier et appareils portatifs destinés aux victimes de la grave épidémie de poliomérite qui a éclaté en Afghanistan.

*

CONVENTIONS DE GENEVE

Dix nouvelles ratifications dont celle de l'U. R. S. S.

Dix nouveaux Etats ont ratifié les Conventions de Genève du 12 août 1949, soit le Libéria (29 mars 1954), Cuba (15 avril 1954), l'U. R. S. S. (10 mai 1954), la Roumanie (1^{er} juin 1954), la Bulgarie (22 juillet 1954), la Biélorussie et l'Ukraine, la Hongrie, les Pays-Bas (3 août 1954) et l'Equateur (11 août 1954). Avec les signatures précédentes de la Suède (28 décembre 1953) et de la Turquie (10 février 1954), le nombre des Etats qui ont adhéré aux Conventions ou les ont ratifiées s'élève à 43.

*

A BERLIN

L'organisation des «caisses de jouets»

de la Croix-Rouge berlinoise à deux ans

C'est en octobre 1952 que fut ouverte à Berlin-Wedding la première centrale de jouets à l'intention des petits réfugiés. Actuellement il existe cinq centres analogues à Berlin-Ouest. Les jouets, soigneusement réparés, et remis en état quand besoin en est, par des volontaires ou spécialistes, sont remis en «prêt» aux petits réfugiés qui peuvent les échanger lorsqu'ils le veulent. Les enfants qui ont pris soin des jeux prêtés et les rapportent en parfait état ont droit de garder leur jouet favori qui devient leur propriété. Les enfants des écoles berlinoises n'ont pas rassemblé au cours de l'été dernier moins de 10 126 jouets de toutes sortes à l'intention de leurs petits camarades réfugiés.

*

LA «MISSION DES SABLES» DE LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE

En décembre 1951, la Croix-Rouge française décida d'étendre son réseau algérien aux territoires sahariens. Le commandant Lehuraux, nommé président du «Conseil départemental du Sahara», qui comprend aujourd'hui vingt comités et dix correspondants répartis dans l'immensité du désert nord-africain, a accompli une œuvre magnifique en liaison tant avec les services de santé militaire et civil qu'avec les Pères blancs et les Sœurs blanches. La Croix-Rouge française du Sahara a notamment fait un remarquable travail auprès des mères et des jeunes enfants dans ce territoire quatre fois et demie plus grand que la France et peuplé par un million d'habitants dont une dizaine de milliers seulement d'Européens, presque tous militaires ou fonctionnaires. Le dispositif de la Croix-Rouge saharienne, mis en place en novembre 1953, a pu fonctionner immédiatement et rendre déjà de précieux services à la population.